

ACQ



Votre information
communale

'tualités

Mai
2026

@ mairie-acq.fr

f acqnotrevillage

DOSSIER FINANCES

Ce bulletin spécial « finances » a pour but de vous **présenter les comptes de la commune au 31 décembre 2025**. L'action communale est principalement conditionnée par le vote du budget annuel et l'ensemble des réunions qui le précède. Le budget primitif a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal du 28 avril 2026.

BILAN 2025

Budget de fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Le budget de fonctionnement assure le financement des services communaux et des équipements collectifs utilisés chaque jour par le citoyen.

Quelques exemples :

Charges de personnels : pour l'entretien de la commune, le pôle animation, le centre de loisirs, la garderie, la cantine, l'école, le RAMDAM, le secrétariat...

Charges à caractère général : les produits d'entretien, l'eau, l'électricité, la dotation des fournitures scolaires (37€50 par enfant), entretiens et réparations du matériel communal, les impressions, les frais du centre de loisirs et du séjour de vacances

574 732 €

Charges de
personnel
349 402€
61 %

Charges à
caractère général
183 680€
32 %

Charges de gestion courante
37 026 € 6 %

Autres charges et financières
4 624 € 1 %

DIFFERENCE
+ 62 777 €

Impôts locaux et
taxes
360 100 €
56,5 %

Produits
d'exploitation
120 772 €
18,9 %

Dotations et
participations
111 656 €
17,5 %

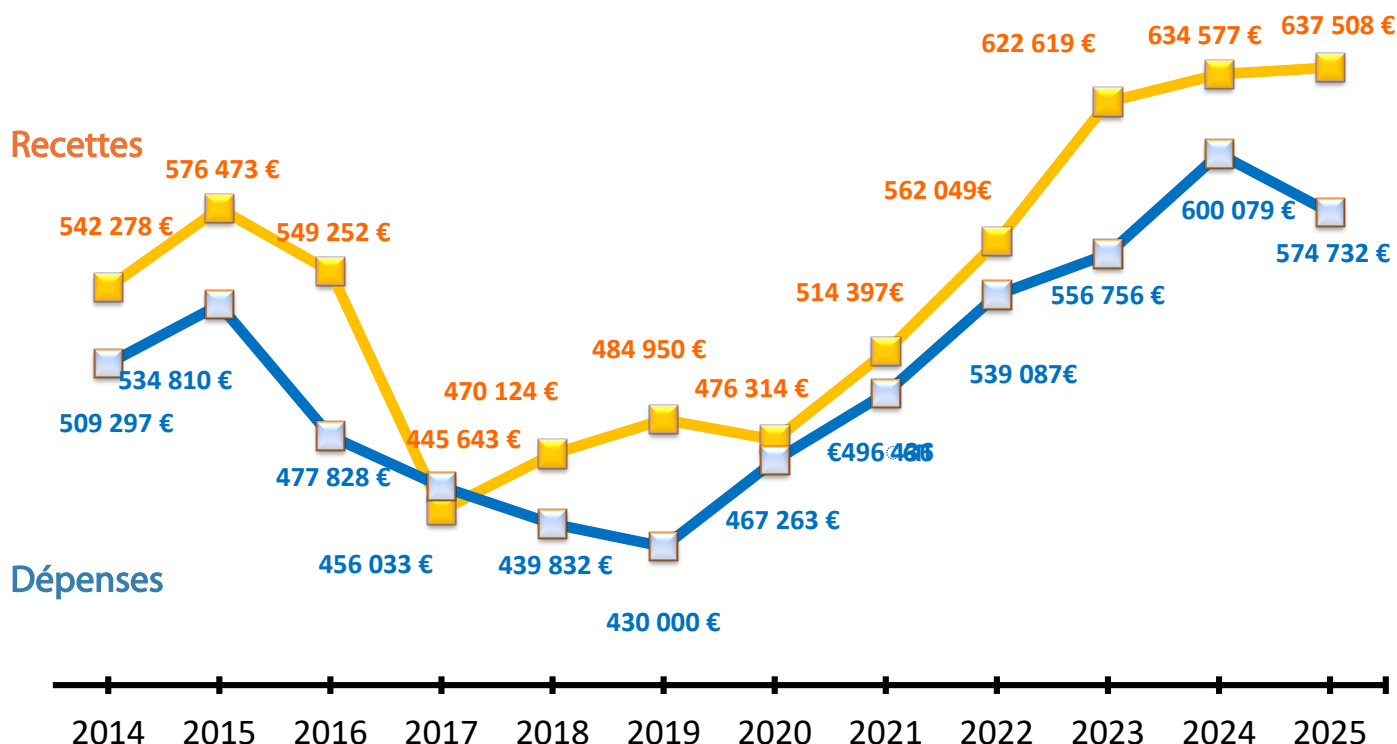
Atténuation de charges
44 980 € 7,1 %

637 508 €

AUTOFINANCEMENT :

Cette part permettra à la commune de financer ses projets 2026 sans recours à l'emprunt.

EVOLUTION DEPENSES/RECETTES



DOTATIONS PAR HABITANT

88€

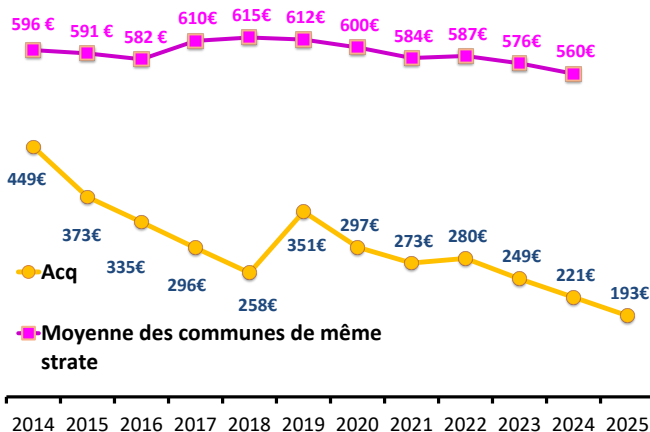
Cela correspond aux **dotations de l'Etat, par habitant, attribuées à la commune** pour l'année 2025. Les dotations sont stables.

BAISSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

-4,4 %

C'est le pourcentage de la diminution des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année 2024. Cela correspond à 25 293€ de dépenses en moins comparé à 2024.

ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



ENDETTEMENT PAR HABITANT

193€

Au 31 décembre 2025, la commune remboursait 2 emprunts. **L'encours de la dette était de 154 847€ soit 193€ par habitant.**

Les communes de même strate (de 500 à 2 000 habitants) ont un endettement moyen par habitant de 560€ (en 2024).

Date de début du prêt

Besoin du prêt

Montant du prêt

Date de terme du prêt

2002
(renégocié en 2022)

Rénovation et
agrandissement de la salle
des fêtes

243 000€

07/2033

2019

Eclairage public

100 000€

12/2029

Budget d'investissement 2025

Principales dépenses et recettes d'investissement



Dans ce budget d'investissement 2025, comme indiqué dans le bulletin Finances de 2024, nous avons reçu la subvention de 40 000€ versée par l'Agence Nationale du Sport pour le City Stade.

L'aire de jeux installé à côté du City-stade a coûté 32 542€. Nous avons perçu 4 132€ de subvention du FARDA (Fonds de soutien pour la ruralité du Département) et 11 710€ de subvention de la Communauté Urbaine d'Arras.

BUDGET PRIMITIF 2026

Lors du conseil municipal du 28 avril 2026, vos élus ont voté le budget primitif qui définit la **feuille de route des actions à mener** par la municipalité pour l'année 2026.

Fiscalité locale

Pour la septième année consécutive, le budget a été voté, à l'unanimité, sans augmentation de la part communale des impôts directs.

- > Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,31%
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,51%

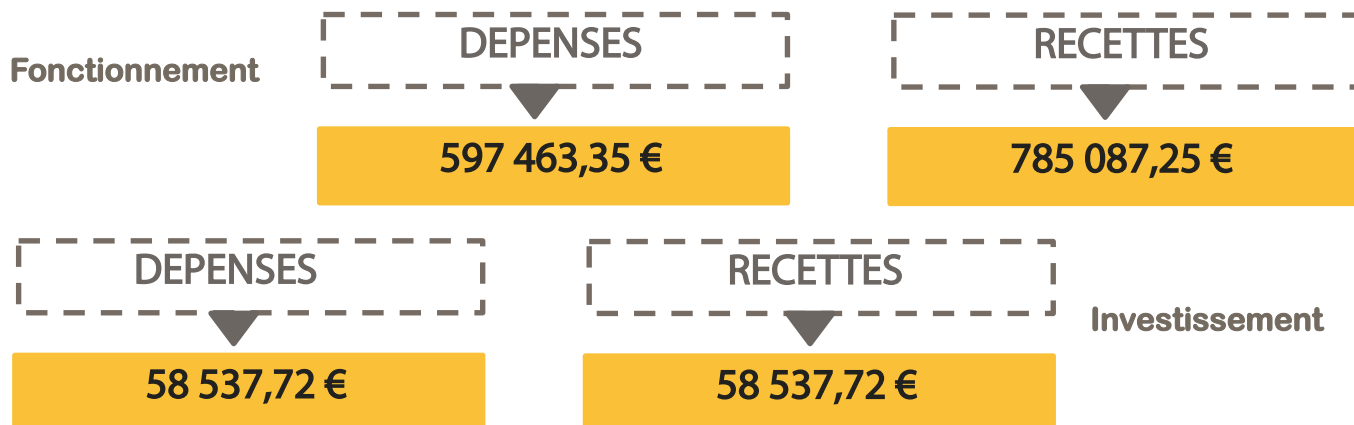
Il est important de préciser que, même lorsque la commune décide de ne pas augmenter ses taux d'imposition, le montant des impôts locaux peut néanmoins évoluer. Deux éléments principaux expliquent cette situation.

D'une part, les bases fiscales servant au calcul des impôts locaux sont revalorisées chaque année par l'État, notamment en fonction de l'inflation. Cette décision est fixée au niveau national par le Parlement et ne relève pas de la compétence de la municipalité.

D'autre part, l'avis d'imposition regroupe plusieurs contributions distinctes. Outre la part communale, il comprend également la part intercommunale destinée au financement de la Communauté Urbaine d'Arras, ainsi que d'autres taxes, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ces différents éléments peuvent donc entraîner une hausse du montant total payé par les contribuables, indépendamment des choix fiscaux de la commune.

La stabilité des taux communaux limite les hausses constatées par les habitants sur leur avis d'imposition mais elle ne les empêche pas. Plusieurs facteurs entrent en jeu, qui expliquent ces augmentations. Tous sont indépendants des taux votés par le Conseil. Cependant, et après avoir assaini la situation financière de la commune, il est important de souligner que la municipalité pourrait être amenée à repenser sa logique, à moyen terme, pour une pérennisation de l'ensemble des services existants.

Budget prévisionnel 2026



À travers le vote du budget 2026, la municipalité confirme sa volonté de mener une gestion responsable, et équilibrée. Dans un contexte financier de plus en plus contraint pour les collectivités, les élus ont fait le choix de préserver les services essentiels tout en poursuivant les investissements utiles au quotidien des Acquois.

Les priorités de ce budget s'articulent autour de plusieurs objectifs majeurs :

- **Assurer la continuité et la qualité des services à la population**, en maintenant les dispositifs qui accompagnent les familles et les enfants tout au long de l'année : centres de loisirs, séjour de vacances, restauration scolaire, garderie ou encore activités proposées aux plus jeunes.
- **Entretenir et préserver le patrimoine communal**, qu'il s'agisse des bâtiments municipaux, des équipements publics ou des espaces utilisés quotidiennement par les habitants et les associations. Le budget 2026 prévoit notamment l'achat d'une nouvelle porte de garage pour le local situé dans la cour de l'école. Des travaux de reprise de tombes dans le cimetière communal vont également se poursuivre, afin de garantir un entretien respectueux et durable de ce lieu de mémoire. Un entretien régulier des infrastructures permet également d'éviter des dépenses plus importantes à l'avenir.
- **Maintenir les actions favorisant le lien social et intergénérationnel**, à travers les moments de convivialité organisés dans le village, les manifestations communales, les actions en direction des aînés ou encore la distribution des colis de fin d'année. Ces initiatives participent pleinement à la qualité de vie et au dynamisme de notre commune.
- **Améliorer progressivement le cadre de vie et les équipements communaux**, en poursuivant les aménagements utiles au quotidien des habitants, l'entretien des espaces publics ainsi que le renouvellement de mobilier de mairie.

Mairie d'ACQ

6, rue de la Liberté 62144 ACQ

Tél. 03 21 16 11 32

www.mairie-acq.fr

secretariat@mairie-acq.fr

Ouverture au public :

> lundi : 17h - 18h30

> mardi : 13h - 17h30

> jeudi : 13h - 17h30

Pôle animation

pole-animation@mairie-acq.fr

Ouverture au public :

> lundi, mardi, jeudi

14h15 - 17h

Bibliothèque municipale

Salle de convivialité

Ouverture au public :

> lundi : 17h - 19h

> mercredi : 13h30 - 17h

> vendredi : 14h30 - 17h

Directeur de Publication :

Alain BARTIER

Responsable de la rédaction :

Fabien DUHAMEL

Commission communication :

Cédric BRIET, Laurent CUISINIER, Martin DELCAMBRE, Peggy PASCAL, Juliette OTENDE, Céline WAILLY

Impression :

Imprimerie Julien JOPUB (Divion)